

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 21 mars 2026**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11		
- en exercice :	11		
- qui ont pris part à la séance :	10		
- votants	11 (dont 1 pouvoir)		
Date de convocation :	17/03/2026	Date d'affichage :	17/03/2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Laurence DOSE, doyenne d'âge, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt et un mars deux mil vingt-six à 11 h 00.

Présents : Mmes DOSE Laurent – LACOUR Christelle – LAURENT Rachel – MARTIN Sylvie  
Mrs ANTOINE Manuel – BAUR Sébastien – BASTET Thibaut – BRACHET Florian  
- LAGRANGE Olivier – LEYDIER Hervé

Absent excusé : Mr CHARRAS Mathieu – procuration à Mr LEYDIER Hervé

Secrétaires de séance : Mme MARTIN Sylvie et Mr BRACHET Florian

**OBJET : ELECTION DU MAIRE**

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 10 suffrages exprimés POUR

.../...

Le conseil municipal, par :

- 10 voix POUR,
- 00 ABSTENTION,
- 01 BLANC,


**ELIT Monsieur Thibaut BASTET Maire de la commune de Portes En Valdaine. ;**

**INSTALLE** Monsieur Thibaut BASTET en qualité de Maire de la commune de Portes En Valdaine ;

**AUTORISE** Monsieur Thibaut BASTET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



  
Le Maire,  
Thibaut BASTET